

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
 Pour l'Étranger: Port en sus
 Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
 Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366
 Parait tous les mois

Expédition et administration: o
 Imprim. de l'Union, Berne
 o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Pages		Pages
1. <i>Après le Congrès</i>	91	4. <i>Economie publique</i>	96
2. <i>Les congrès syndicaux internationaux</i>	93	5. <i>La Prévoyance populaire suisse</i>	97
3. <i>Le congrès extraordinaire de la C. G. T. de France</i>	94	6. <i>Mouvement syndical international</i>	97

Après le Congrès

On avait peut-être espéré davantage du congrès de Neuchâtel. Le fait est, qu'il n'a pas accompli la tâche qu'on lui avait assignée. Mais, il serait injuste d'en rendre responsable l'un quelconque des participants. Un congrès syndical est allourdi du fait des deux ou même trois langues que parle notre pays et qui oblige chaque fois à traduire les discours. Cela prend un temps considérable et restreint autant la discussion, d'où mécontentement des délégués, qui, finalement, ne viennent pas en figurants, mais pour y donner leur avis. Le remède à cette situation doit être recherché. On pourrait, par exemple, prolonger la durée du congrès; cela permettrait à toutes les opinions de s'exprimer, ce qui serait désirable à notre époque de grande opposition des idées, malgré l'augmentation des frais qui en résulterait.

Une autre solution serait la réduction du nombre des délégués, de 100 qu'ils étaient au congrès de 1917, ils atteignaient le nombre de 300 à Neuchâtel. Mais, si la proposition du comité de l'Union syndicale, d'accorder le droit de vote aux unions ouvrières, était admise, il ne pourrait être question de diminuer la représentation des fédérations.

Il ne resterait donc que la prolongation des séances à envisager, en donnant, en outre, à la commission syndicale la compétence de traiter certaines questions d'ordre secondaire, même s'il s'agit de principes à trancher, mais qui n'exigent pas absolument une décision d'un congrès.

Les fédérations étaient représentées au congrès par 238 délégués, les unions locales, au nombre de 27, par 40 délégués. De plus, 18 délégués représentaient la commission syndicale, le comité syndical et le secrétariat et 1 le secrétariat ouvrier suisse (Greulich). Parmi les invités figuraient encore le Parti socialiste avec 2 délégués; la Centrale de Tchéco-Slovaquie par 2 délégués, V. Nemecek et R. Tayerle; la C. G. T. de France par Jouhaux; la C. G. T. d'Italie par Bianchi; la Centrale belge par Martel; celles de Danemark et de Suède par J.-A. Hansen et Johannson. Le camarade Oudegeest représentait l'Union syndicale internationale.

Dès le début, un groupe d'« extrémistes » attira l'attention du congrès. Assez compacts, ils donnaient l'impression de n'avoir pas perdu beaucoup de temps avant le congrès depuis que les noms des délégués furent connus. Il paraîtrait même, si l'on en croit certains bruits, que ce groupe deviendrait permanent après le congrès! Nous aurons sans doute encore l'occasion de revenir sur cette question.

La discussion s'engagea péniblement sur le rapport du comité que chaque délégué avait reçu imprimé. Après un silence, un orateur « minoritaire » se décida enfin à parler, et c'était visiblement pour ne pas laisser l'impression que rien n'était à reprendre dans l'activité du comité syndical. Des 60 points et plus du rapport, il s'en prit au mouvement des 48 heures pour prouver l'incapacité du comité syndical, mais l'accusation manqua son but, car si une erreur a pu être commise dans ce mouvement, ce que nous contestons énergiquement, c'est au congrès syndical spécial d'avril 1919 qu'elle incomberait.

Les comptes du comité d'action, pour la grève générale, frais de procès, sténogrammes, etc., qui, malgré une importante souscription, bouclent par un déficit respectable, n'eurent pas le don de plaire aux délégués. Les organisations devront combler ce déficit.

Mais la question capitale du congrès était sans conteste la création d'une « Union ouvrière suisse », organisation unifiée du Parti et de l'Union syndicale. Sous prétexte de créer du « nouveau », on avait retrouvé dans les archives du mouvement ouvrier suisse une forme d'organisation qui avait dû être abandonnée en 1880 déjà, parce qu'impropre au développement rationnel de l'organisation ouvrière. Les promoteurs de cette proposition prétendent que l'unification briserait les dernières résistances du capitalisme. Méconnaissant la psychologie des masses, ces camarades croient atteindre plus rapidement le but par ce moyen. Les faits contredisent cette supposition; les militants qui, journellement, font de la propagande, non seulement dans les villes, mais dans les centres industriels et dans les campagnes, savent combien cela générerait leur travail de recrutement. Une organisation unifiée serait une erreur stratégique et tactique. Pour donner au mouvement ouvrier la puissance nécessaire, il faut que les syndicats groupent encore les centaines de mille ouvriers organisables et qu'ils prennent contact avec les travailleurs intellectuels.

Une organisation unifiée serait un rouage bien lourd à manier; elle conduirait à une centralisation excessive et paralysante qui, bientôt, serait insupportable; elle briserait toute initiative aussi bien du Parti que de l'Union syndicale, dont elle absorberait les meilleures forces.

Le congrès ouvrier annuel de 600 délégués, que ce projet prévoyait, était une impossibilité. Il eût été incapable de faire un travail pratique. D'ailleurs, les auteurs de la proposition eux-mêmes n'étaient pas au clair sur la façon dont il devait être constitué; était-ce par les fédérations ou par les unions locales? Ils parlaient d'une représentation des fédérations et des